

# Faut-il punir ou excuser

## les auteurs des détournements des deniers publics ?

Lors de sa conférence de presse du 8 octobre 2005, le chef de l'État Ely Ould Mohamed Vall a soutenu que tous les auteurs de détournements de deniers publics ne seront pas poursuivis. Depuis, les réactions se sont multipliées. Pour ou contre la position du chef de l'État ?

### POUR

La décision de Ely Ould Mohamed Vall de ne pas entreprendre de poursuites contre ceux qui ont détourné les fonds publics est sage et elle s'inscrit parfaitement dans l'esprit de tolérance et de construction que lui et son équipe veulent instaurer.

Cette philosophie, ils l'ont proclamée dès la publication de leur charte constitutionnelle; ils l'ont traduite dans les faits en amnistiant tous les détenus et exilés, condamnés pour des délits d'opinion. Une initiative heureuse qui a pour objectif de faire participer tous les enfants du pays dans la construction nationale. C'est donc une mesure d'apaisement.

Surtout que dans son analyse, le chef de l'État a montré très pertinemment qu'il ne sert à rien de poursuivre des individus qui, en réalité n'ont fait que suivre une logique imposée par tout un système. Or, ce qu'il y a aujourd'hui lieu de faire c'est d'éliminer le système qui est générateur de telles forfaitures. C'est ce qu'on est dévolue la période transitoire : elle sert à mettre en place tous les mécanismes qui permettent de rompre avec le passé; pour que ce passé ne se reproduise plus.

C'est sur quoi travaille directement le comité interministériel chargé de la révision de la constitution et du processus électoral; le comité chargé de la justice qui va poser les principes et conditions d'une justice indépendante pour qu'elle puisse fonctionner dans la sens du droit. Par le passé c'était un instrument de répression aux mains de certains. Quant au comité chargé de la bonne gouvernance, il va montrer l'ampleur des dégâts, décomposer les

mécanismes qui les ont rendus possibles. De ce fait, il sera possible de mettre sur pied une autre politique et une autre organisation administrative capables d'enrayer les forfaitures.

C'est donc un système qui a rendu possible les dérives dont ont profité quelques individus; il faut s'attaquer à ce système pour que plus jamais de telles personnes ne puissent être désignées ni par conséquent sévir. Poursuivre et enfermer ces larrons, c'est apporter une réponse ponctuelle à un problème général; rectifier la méthode de travail, c'est se donner le moyen de s'attaquer à la racine du mal et par la même occasion, marginaliser les éléments nuisibles.

Mais pourchasser des individus, les emprisonner, si ça peut apporter une satisfaction morale - qui est réelle, il faut le reconnaître - peut contribuer à semer le trouble, l'incertitude et générer une instabilité dangereuse pour le pays. C'est justement pour éviter tout cela que le coup d'État a été mené par cette équipe.

Aussi, devant les exigences des intérêts supérieurs de la Nation, il faut savoir taire certaines situations. C'est à ce prix qu'on peut bâtir une nation forte. Comme on a amnistié des gens dont l'action a causé morts d'hommes, il faut aussi pardonner des hommes qui ont dilapidé par inconscience le bien de la collectivité.

Le pays y gagnera plus : le respect et l'estime des autres. La confiance, voilà la véritable richesse.

Amar Ould Bija

### CONTRE

Les Mauritaniens ont applaudi à la loi d'amnistie pour des raisons exposées ici-même. Ces mêmes raisons interdisent de soutenir l'actuelle position du chef de l'État. L'amnistie concernait des personnes accusées et condamnées pour des fautes commises.

L'initiative relevait d'un esprit de tolérance. Les malversations économiques sont différentes; le CMJD a déjà amnistié des anonymes, dont ni le degré d'implication ni la responsabilité n'a été réellement située, mais dont la condamnation a été déjà prononcée. Cette précipitation dénoterait plutôt d'un esprit de connivence. Le président du CMJD a expliqué en substance que ce qui est arrivé est déjà arrivé, qu'on n'y peut plus rien et qu'il ne faut pas être vindicatif.

Surprenant pour quelqu'un qui veut rétablir la justice; être délicat pour le loup et indifférent à l'agneau! Or ces détournements en plus de nous avoir mené depuis des décennies là où nous sommes, ont fait naître une classe de nouveaux riches avec une capacité de prédation supérieure à la force de l'État. Ces nouveaux riches imposent dans biens des cas leur volonté à une administration et à une classe politique dont ils dépendent.

Cette richesse a été accumulée sur le dos de contribuables auxquels finalement on ne demande que des sacrifices pour faire le bonheur des autres. Et que fera-t-on de ceux qui ont toujours travaillé dans le respect de la loi ? Rien ? Si, une incitation à la débauché. C'est cela le fameux système

dont a péri le chef de l'État. Or, un système ce sont des hommes, une organisation fondée sur leur logique et dont l'efficacité leur bénéficie. Le système protège ceux qui le servent et condamne ou marginalise ceux qui se rebellent.

C'est peut-être ce qui est en train de se passer. On ne rompt pas avec l'ancien système, on le maintient sous une autre forme.

Plus grave et il fallait s'y attendre : la logique qui a permis de pardonner aux détournateurs de deniers publics, est la même qui a permis d'excuser - en les maintenant dans l'anonymat - les coupables dans le dossier du passif humanitaire. Dans les deux cas, seul le chef décide : l'amnésie pour les victimes et l'impunité pour les coupables.

On attendait mieux. On attendait de voir toutes les structures étatiques auditées, les responsables convoqués par la justice pour s'expliquer, et condamnés le cas échéant. Soit à des peines de prisons, soit au remboursement des sommes qu'ils doivent à la collectivité.

Ce n'est qu'après, qu'on peut envisager la question du pardon. Et celui-ci ne peut être accordé que par les victimes. Et non par le chef au détour d'une phrase. C'est ce que nous faisait le président déchu; c'est ce que nous voyons se dérouler sous nos yeux. Et on veut nous faire croire qu'on a rompu avec le passé.

Amar FALL